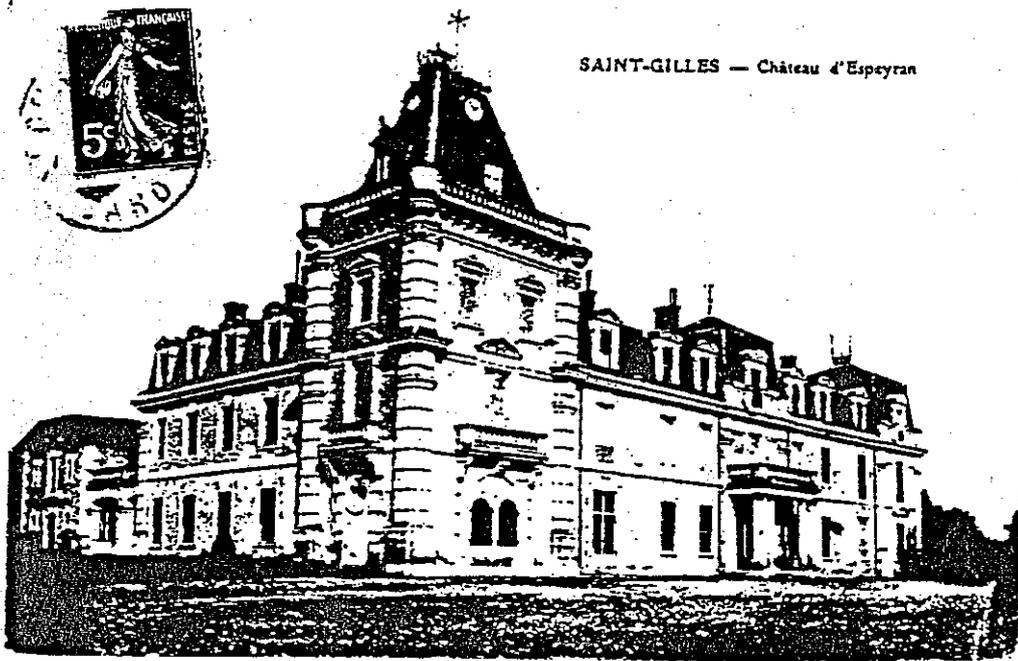


SAINT-GILLES DU GARD

ASSOCIATION D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

ESPEYRAN DE L'ANTIQUITE

A NOS JOURS



CONFERENCE DONNEE PAR ALAIN VENTURINI

1993

ESPEYRAN DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS
(De Rhodanoussia au Centre André-Chamson)

Dans sa plus grande extension, telle que la laissent deviner les Coutumes de Saint-Gilles et en portent plus nettement témoignage plusieurs documents d'époque moderne, le tènement (ou, si l'on veut, le quartier) d'Espeyran avait pour limites, en partant de Saint-Gilles vers le sud-est :

- le chemin de la Fontaine-Gillienne, jusqu'au Cros de Tournar ou de Trincat ;
- la limite entre la Costière et les marais de la Corrège inférieure, jusqu'à la Gaze de Noyer ;
- la limite entre la Costière et les marais de Blanquet, jusqu'à la hauteur du levadon de Repiquet ;
- le bornage le séparant du marais d'Eure ou de Cambon (dit depuis marais de de Saint-André), puis du tènement de Saint-André de Camarignan, en tirant vers le début de la Carrierasse, dont le tracé laissait le Grézas à Espeyran ;
- le chemin d'Espeyran à Estagel ;
- enfin, en revenant vers notre point de départ, le chemin de Saint-Gilles à Vauvert (ou Montpellier).

Notons sans attendre que, à l'intérieur du quartier ainsi délimité, deux ensembles de terres eurent, plus ou moins rapidement, un statut particulier : d'une part, les terres comprises entre la ville de Saint-Gilles, le chemin d'Eure et le bois d'Espeyran, dont la limite fut matérialisée par le chemin accordé en 1305 aux Saint-Gillois pour faire passer leurs troupeaux (voir le plan de 1783) ; d'autre part, les terres comprises entre le chemin d'Eure et le chemin de Saint-Gilles à Vauvert.

Dans ces limites, la superficie d'Espeyran s'établissait entre 1200 et 1350 ha, soit 5 % environ du territoire saint-gillois.

Cependant, au moins dès la fin de l'époque moderne (à en juger par le plan de 1785), le toponyme Espeyran avait débordé sur Blanquet, tènement qui lui était de toute façon associé au sein de la mense abbatiale. Ancien étang, résidu probable d'un étang plus vaste encore, puis marais au XVI^e siècle et enfin mélange de marais et de terres asséchées à la veille de la Révolution, Blanquet, avec le Clos du Patis, avait pour limites, en allant du levant au couchant :

la Gaze de Noyer - la draille et le vallat des Bugadières - le Roubinas - le Gabin jusqu'à Je-m'en-repends - la Roubine ancienne - le levadon de Repiquet - enfin, le bord de la Costière (comme ci-dessus). Ce qui correspondrait à une superficie d'un peu moins de 500 ha.

Enfin, plus récemment encore, le nom d'Espeyran (domaine d'Espeyran) a été accolé aux noms de plusieurs mas anciens, dont les terres correspondent en fait à l'ancien marais asséché de Brojacans/Bourjacan.

L'on conçoit bien que la taille même du tènement d'Espeyran aurait amplement justifié qu'une étude lui fût consacrée, même s'il n'avait été au cours des siècles qu'un "simple" domaine agricole. Mais il se trouve qu'Espeyran est de surcroît un lieu étroitement lié à de grands moments de l'histoire de Saint-Gilles. En fait, c'est sur son sol que fut fondée, dans l'Antiquité, l'ancêtre de l'actuelle agglomération saint-gilloise. Dans le haut Moyen-Age, c'est dans ses limites que sont contenus les principaux sites de la "légende" de saint Gilles. Plus tard, au cours de ce XIIe siècle qui vit l'apogée de Saint-Gilles, le quartier, jouxtant l'un des itinéraires commerciaux aboutissant à la ville, fut le lieu d'implantation du port et péage d'Eure. Ce qui lui valut d'être l'un des objets de la rivalité entre les comtes de Toulouse et les abbés pour le contrôle des richesses saint-gilloises. Après de tels faits saillants, les huit derniers siècles de l'histoire d'Espeyran sont, par contraste, plus calmes, si l'on peut dire. Celle-ci, cependant, n'en comporte pas moins encore quelques traits dignes d'être relevés, de la disparition du prieuré rural, au titre de Saint-Félix, remplacé par un "château" (fait témoignant de la décadence de l'abbaye et/ou des ravages des guerres de religion) à la construction du Centre André-Chamson, en passant par la vente du domaine (y inclus Blanquet) comme bien national en 1791 et les transformations du château au cours du XIXe siècle.

I. L'Antiquité : de Rhodanoussia à la villa d'Espeyran.

I.1. Aux origines de Saint-Gilles : Rhodanoussia.

Depuis le milieu du XIXe siècle au moins, grâce aux ramassages de surface et aux fouilles légères que fit opérer Frédéric Sabatier (de 1851 à 1854, année de son décès), l'on savait qu'il y avait bien sur les terres d'Espeyran, à 4 km au sud de Saint-Gilles, au lieu-dit L'Argentière, en un point où la Costière avance dans la zone marécageuse qui l'entoure sur trois côtés, un site antique d'importance non négligeable. D'autres fouilles menées au début des années 1960 avaient confirmé la chose. Une prospection magnétique effectuée en 1969 permit de cerner les limites du gisement. Enfin, une campagne de sondages, qui dura de 1969 à 1975, jeta quelques lueurs sur l'histoire d'une agglomération qui fut l'ancêtre de Saint-Gilles.

Signalons toutefois que cette qualification ne vaut que si l'on adopte l'hypothèse de Guy Barruol et Michel Py, selon laquelle, à l'échelle des temps antiques, le couple Espeyran/L'Argentière et Saint-Gilles constitua une même zone d'habitat, à l'instar de Montlaurès et Narbonne, avec, dans les deux cas, déplacement de l'habitat du premier site vers le second.

Ne peut-on pourtant envisager la coexistence de deux sites habités (sur le "modèle" de Nice et Cimiez), avant que celui de Saint-Gilles ne l'ait définitivement emporté ? A l'heure actuelle, il semble n'exister aucun argument définitif pour ou contre une telle opinion. En fait, la solution de cette question repose en large partie sur la manière

dont on se représente l'os Hispaniense du Rhône. Si l'on en fait un "Rhône de Beaucaire", coulant là où passe maintenant le canal du Rhône à Sète, les deux sites de Saint-Gilles et d'Espeyran/L'Argentière se valent et ils auraient parfaitement pu coexister. En revanche, si l'on adopte pour ce bras occidentale du Rhône l'hypothèse d'un parcours semblable à celui de notre Petit-Rhône jusqu'à l'Auricet, devenant ensuite le "Rhône des Tourradons", alors le site d'Espeyran disposait de plus d'atouts (à condition d'admettre qu'il était alors placé non plus directement sur le bras du fleuve, mais sur un étang que celui-ci traversait).

Qu'il ait été situé sur ou non loin du Rhône, le site attira l'attention des Massaliètes, qui y fondèrent un comptoir vers 525 avant J.-C., c'est-à-dire à une époque voisine des fondations de Lattes et de Théliné/Arles. Il semble d'ailleurs que cette dernière ville et la nôtre aient été des "villes-soeurs", implantées l'une et l'autre pour contrôler le delta du Rhône. Tout d'abord colonie grecque en pays ibère, l'ancêtre de Saint-Gilles eut bientôt (dès le Ve siècle) pour voisin le peuple gaulois des Volques Arécomiques. L'agglomération pourrait alors avoir évolué et être devenue gallo-grecque, comme l'attesterait le chapiteau découvert en juillet 1960. Par la suite, elle subit l'influence romaine, bien que la langue grecque y fût encore en usage à l'époque impériale. C'est au cours du IIe siècle de notre ère qu'elle déclina et que l'habitat se transporta sur le site actuel.

Un problème n'a pas encore trouvé sa solution définitive : celui du nom de cette "fille" de Marseille. Aucune inscription n'est venue nous éclairer sur ce point. Au terme d'une critique serrée des sources littéraires antiques, G. Barrauol et M. Py avaient tranché en faveur de Rhodanoussia. On peut, je crois, adopter leur opinion, dans l'attente de nouvelles fouilles à l'Argentière.

1.2. Après Rhodanoussia : la villa d'Espeyran.

Le transfert de la population de Rhodanoussia sur la colline de Saint-Gilles ne signifia pas la disparition de tout habitat dans le terroir d'Espeyran. En effet, depuis la fin du Ier siècle avant notre ère au plus tôt, celui-ci se trouvait inclus dans un vaste latifundium (l'un des trois recensés à coup sûr, avec ceux d'Estagel et de Scieure), dont le centre d'exploitation était une villa sise à la Baume. Il y avait donc là un noyau de peuplement permanent. Ce domaine, qui existait encore au IIIe siècle de notre ère et subsista peut-être jusqu'au Ve, tirait son nom : Aspiranum (fundum), de son (premier) propriétaire : Asperus ou Asperius.

En revanche, l'abandon de cette villa dut bien signifier l'abandon pour un (long) moment d'un terroir d'Espeyran reconquis par la forêt. A en juger par l'extension du bois d'Espeyran sinon en 1305 encore, du moins en 1257, l'on peut, je crois, accepter sur ce point le témoignage de la "Vie" de saint Gilles.

2. Le haut Moyen-Age : de la villa au prieuré rural d'Espeyran.

2.1. Espeyran et saint Gilles selon la tradition.

Espeyran ne réapparaît dans l'histoire qu'avec la "geste" de saint Gilles. Selon sa "Vie", c'est en effet dans les ruines de la villa d'Aspiranum, au lieu dit aujourd'hui la Baume (à mi-chemin donc entre la ville et les actuels château et mas) que, recherchant une fois de plus la solitude, le saint homme vint s'installer, bénéficiant ainsi de la proximité de la source de la Fontaine-Gillienne et du ruisseau qui en sortait (un quart d'heure de marche, précisait l'abbé Teissonnier). Selon la remise en ordre la plus communément admise des éléments chronologiques disparates de cette "Vie", saint Gilles aurait vécu aux VIIe et VIIIe siècles de notre ère (né vers 640, mort le 1er septembre 721). Je ne citerai que sommairement ici quelques traits saillants de cette Vita : saint Gilles découvert dans sa retraite par le roi wisigoth Flavius Wamba en 674 (avec l'épisode de la biche blessée) ; don par le roi de la Vallée Flavienne (Vallis Flaviana), où Gilles fonda un monastère dédié à saint Pierre et où, après diverses autres péripéties, il fut enseveli après sa mort.

2.2. Résultats des recherches de Laurent Dailliez.

En effet, ce récit traditionnel a été radicalement remis en cause par feu Laurent Dailliez. Celui-ci, dans un ouvrage encore inédit, mais dont les conclusions avaient été présentées dans une interview accordée à Midi-Libre, a montré que, si saint Gilles avait bien été un personnage historique (comme on l'admettait déjà : voir la conclusion de Marcel Giraud à l'issue de son étude sur la "Vie" du saint), il avait en réalité vécu au IXe siècle, où l'on suit sa trace depuis 833 jusqu'à 877, année de sa mort. Il fut ainsi contemporain des papes qui se succédèrent depuis Grégoire IV jusqu'à Jean VIII (il servit plusieurs d'entre eux) et, dans l'ordre laïc, de Louis le Pieux et de Charles le Chauve.

En dépit de cette révision profonde d'opinions fermement établies, Laurent Dailliez n'en montrait pas moins la validité de nombre d'épisodes de la "Vie", rendus infiniment plus compréhensibles en étant remis à leur juste place chronologique. C'est ainsi, nous dit-il, que Gilles est bien un Grec, mais de Sicile et non pas d'Athènes, que sa venue en pays d'Arles est dûment justifiée par les aléas de la politique pontificale, ou encore que l'épisode de la confession d'un roi Charles s'applique en fait à Charles le Chauve. Seule la biche familière n'a pas trouvé grâce à ses yeux : pour lui, Aigidios/Aegidius n'est pas le nom de notre saint personnage, mais un surnom qui lui fut donné à cause de la chèvre qui lui tint compagnie dans sa vie érémitique. L. Dailliez admettait aussi, m'a-t-il semblé, la retraite de Gilles à Espeyran/La Baume et suivait la "Vie" pour lui attribuer la fondation du monastère de la Vallée Flavienne. Celui-ci se trouve donc "rajeuni" de plus de 150 ans, ce qui implique que L. Dailliez devait révoquer

en doute les actes impériaux de 813 et 817 qui le citent. Bien entendu, est corollairement avancée d'un nombre d'années équivalent la mise du monastère sous l'autorité directe du Saint-Siège, datée non plus de 685 mais de 876.

Il va de soi, dans ces conditions, qu'il ne peut plus être question d'une donation du roi Wamba et que, si saint Gilles obtint bien un patrimoine pour sa fondation, ce fut du roi Charles le Chauve.

Au total, en dépit du petit problème que j'ai signalé, les conclusions auxquelles est parvenu L. Dailliez sont fort satisfaisantes, notamment parce qu'elles expliquent entre autres pourquoi ce n'est qu'au Xe siècle que le monastère a pris le nom de son fondateur (soit un siècle seulement environ après sa mort, alors que, dans la présentation traditionnelle, il y fallait plus de deux siècles et demi).

2.3. Le devenir d'Espeyran.

Evidemment, avec la chronologie de L. Dailliez, la "reconquête" du terroir d'Espeyran démarre beaucoup plus tard. Néanmoins, Aspiranum villa figure bien au nombre des biens dont la possession est confirmée en 878 à l'abbaye par le pape Jean VIII. Une remise en valeur d'Espeyran avait donc sans doute commencé. Y eut-il pour autant d'emblée une église jointe à la villa relevée ? Sans doute non. Les seules églises que cite la bulle pontificale sont celles de Saint-André de Camarignan, Sainte-Cécile d'Estagel et Saint-Saturnin de Scieure (ou Sieure) : on notera qu'il manque aussi Sainte-Colombe. Mais l'absence d'une église à Espeyran n'a rien d'un fait isolé : nous savons que la villa de Saujan, en Argence, citée dès 824-825 et pourtant propriété de l'Eglise d'Arles puis de l'abbaye de Lérins, n'eut pas d'église avant 1135. On peut donc conclure que l'église Saint-Félix, qui est citée (comme Sainte-Colombe d'ailleurs) dans une bulle de confirmation accordée par Innocent III en 1208, n'apparut que dans un second temps de la renaissance d'Espeyran.

Précisons également qu'Espeyran, à l'instar de Camarignan, Estagel et Sieure, conserva un terroir distinct de celui de Saint-Gilles, réduit en fait, sauf erreur de ma part, aux tènements du Grès et de Loubes, ainsi qu'aux Corrèges et à la Ripa Gothica. Mais, des quatre principaux prieurés ruraux, seul Estagel fut un moment en mesure de devenir éventuellement un village indépendant.

3. Le bas Moyen-Age : Espeyran et le port d'Eure.

3.1. Espeyran enjeu de la rivalité du comte de Toulouse et de l'abbé.

Une bulle du pape Célestin III, datée du 1er mars 1196, nous apprend que, peu auparavant, le comte de Toulouse Raimond VI s'en était pris violemment aux biens du monastère de Saint-Gilles, occupant et pillant plusieurs de ses domaines et, surtout,

.../...

détruisant l'église de Sieure et celle d'Espeyran. Dans ce dernier lieu, les destructions s'étaient étendues aux autres bâtiments, pour lesquels l'abbé (Ermengaud II) évaluait le préjudice subi à la somme considérable de 60000 sous. De surcroît, le comte avait entrepris la construction (tout-à-fait illicite) d'un château sur les terres de l'abbaye. Le pape lui ordonnait donc, entre autres choses, de faire démolir ce dernier. Mais une autre bulle, donnée trois ans plus tard (13 juillet 1199) par le successeur de Célestin, Innocent III, nous montre que le comte n'avait pas obéi à cette injonction mais avait laissé debout ce château, dénommé Mirapetra.

Divers passages des Coutumes de Saint-Gilles, outre qu'ils nous livrent son nom en langue vulgaire (Mirapeis), nous permettent de le situer précisément dans les limites du tènement d'Espeyran, à l'ouest du bois. Selon toute vraisemblance, nous pouvons même fixer son emplacement exact, au lieu-dit Le Migranier ou Montille du Migranier. Le témoignage d'Acariès, l'arpenteur du plan de 1783, est sur ce point fort précieux, car il nous décrit l'endroit, de son temps, comme "une motte de terre, faite à bras d'homme, entourée d'un ancien fossé encore assés profond, ayant la forme d'un écusson d'une piessse d'un sol", ce qui correspond au "portrait-type" d'une motte castrale.

Avant de revenir sur les raisons qui poussèrent le comte à implanter un château en ce lieu, il n'est pas inutile de replacer tous les événements décrits ci-dessus dans l'histoire plutôt longue et contrastée des rapports entre les comtes de Toulouse et les abbés et moines de Saint-Gilles.

En fait, ce violent paroxysme fut le dernier affrontement ouvert entre ces deux pouvoirs, avant que la Croisade des Albigeois ne vînt conclure définitivement la lutte en faveur des abbés, au terme d'une évolution longue de deux siècles et demi environ, normalement favorable à ces derniers, mais ponctuée aussi de réactions des comtes.

Passée, de par la volonté de son fondateur, sous l'autorité immédiate du Saint-Siège, l'abbaye de Saint-Gilles aurait dû non seulement obtenir son indépendance canonique vis-à-vis de l'ordinaire du lieu, l'évêque de Nîmes, mais aussi, jouissant de la plus haute protection possible, voir ses possessions échapper aux "méchants". Néanmoins, le pape était loin et, pour assurer réellement cette protection, il lui fallait sur place un agent assez puissant pour en imposer. Le premier "administrateur" de cette sorte fut Amiel de Sabran, archidiacre puis évêque d'Uzès, qui joua ce rôle de 878 à 909 environ. Il eut d'ailleurs à défendre l'abbaye des entreprises de l'évêque de Nîmes Gerbert, dépité de voir celle-ci lui échapper au temporel comme au spirituel. D'ailleurs, les problèmes avec les prélats nîmois disparurent dès qu'ils furent choisis comme "protecteurs" et eurent ainsi part aux revenus de Saint-Gilles !

Après Amiel de Sabran, après les évêques de Nîmes, les comtes de Toulouse, détenteurs de la puissance publique, parurent sans doute les mieux placés pour veiller

sur le monastère, mais ce ne fut pas sans risque pour celui-ci. Ainsi, vers 1012-1019, le pape Benoît VIII dut-il réprimander la comtesse Azalaïs qui dissipait son patrimoine. Ce fait semble indiquer que les comtes en venaient à considérer l'abbaye comme un bien patrimonial et non plus comme un bien à eux "commendé" par le pape. Cependant, les progrès de la Réforme de l'Eglise (entamée dès 1040 environ) allaient forcer les descendants de Guillaume Taillefer (autrement dit, la Maison de Saint-Gilles) à relâcher graduellement leur emprise sur l'abbaye.

Avec Raimond IV, les choses se passèrent sans heurts, le comte procédant à une série de donations/restitutions entre 1066 et 1096.

- 15 décembre 1066 : Raimond IV renonce à contrôler l'élection de l'abbé et abandonne l'abbaye tout entière et ses possessions à Hugues de Cluny, en s'y réservant seulement la seigneurie et les coutumes.
- 19 février 1095 : le comte renonce à la part qu'il avait conservée sur les offrandes faites par les pèlerins, dont il avait même cédé des parties en fief.
- 1096 : Raimond renonce aux coutumes qu'il s'était réservées en 1066 sur le domaine de l'abbaye.

Au total, s'il avait bien libéré de toute emprise laïque la vie des moines et les revenus que leur rapportaient le pèlerinage ou leurs biens propres, le comte n'avait pas renoncé à demeurer seigneur de Saint-Gilles : ne continua-t-on pas à y frapper la monnaie comtale dite "gilenque" ? Or, très vite, les abbés et, avec eux, les papes, voulurent voir dans l'acte de 1096 un abandon total de ses droits seigneuriaux. C'était de bonne guerre, mais, comme le pensait Mlle Jéolas, il faut sans doute chercher dans des tentatives faites pour mettre cette doctrine en pratique le motif des violentes attaques (ou plutôt contre-attaques) auxquelles se livrèrent tour à tour les deux fils et successeurs de Raimond IV, Bertrand (en 1105, 1107 et 1108) et Alphonse-Jourdain (du début de 1120 à l'été 1122). Il est vrai que, dans le cas d'Alphonse, l'abbé Hugues semble en outre s'être clairement rangé aux côtés de son adversaire du moment, le comte de Barcelone Raimond-Bérenger III !

Cette période agitée dut se solder par un résultat nul. Si les comtes renoncèrent définitivement à percevoir une partie des oblations, en contrepartie l'acte par lequel, en 1109, Bertrand s'était déclaré "dévêtu" de Saint-Gilles et de son port, resta lettre-morte. En effet, c'est en mai 1160 seulement que l'abbaye acquit les droits des comtes sur le port, quand Raimond V et sa femme Constance les lui vendirent volontairement, pour la somme de 2200 sous melgoriens (2000 pour lui et 200 pour elle). Mais le comte et la comtesse n'aliénèrent pas alors leurs droits sur la leude.

Un équilibre satisfaisant les deux parties avait dû être trouvé, puisque leurs rapports devaient connaître près de 75 années de calme : ainsi l'abbé était-il très probablement le principal seigneur foncier de Saint-Gilles (c'est d'ailleurs lui qui permit l'installation matérielle des Hospitaliers et des Templiers), mais la ville fut une des résidences normales de Raimond V et le siège d'une chancellerie comtale. Les événements de 1196-1199 doivent sans doute s'expliquer par une atteinte portée au statu quo, sur la nature de laquelle on peut au moins émettre une hypothèse.

En édifiant un château sur les terres de son adversaire, Raimond VI ne faisait en somme qu'imiter ses grand-oncle et grand-père. Mais tous deux avaient pour objectif la (re)prise en main de Saint-Gilles même : Bertrand y construisit des tours près de l'église abbatiale, Alphonse-Jourdain un château hors les murs pour surveiller le bourg (peut-être au quartier de Labracat, selon Mlle Jéolas). Tel n'était pas le cas de Raimond : parmi tous les méfaits qui lui sont reprochés en 1196, on ne trouve aucune mention d'entreprises contre la ville. Un château élevé sur les terres d'Espeyran, à Mirapeis, ne pouvait guère avoir pour fin que de contrôler le port et le péage d'Eure. Ce qui laisserait penser que la querelle était née à propos des droits pesant sur le commerce, sans que nous puissions en connaître le motif précis, ni qui fut le premier fautif. En tout cas, l'objet était d'importance. En effet, si au XIe siècle le pèlerinage devait être la principale source de revenus, en cette fin du XIIe siècle, et depuis plusieurs décennies déjà, il n'en était plus de même. La richesse de Saint-Gilles reposait d'abord sur son rôle de place de commerce internationale (dont nous avons un premier indice en 1109, avec l'accord alors conclu entre le comte Bertrand et les Génois). Quant au volume d'échanges que ce commerce finit par atteindre, on peut s'en faire une idée grâce à un acte de 1163 qu'a exploité Jean-Pierre Poly. Par cet acte, Peire Giraud des Arènes recevait, en remboursement d'un prêt de 4500 sous melgoriens fait à Raimond V, 12 marcs d'argent sur le quintal et la corde de Saint-Gilles et 400 sous melgoriens sur le péage de Valliguière, chaque année. L'on voit donc qu'une partie des droits de la leude de Saint-Gilles, à savoir ceux de mesurage des marchandises les plus chères, rapportaient au comte certainement plus de 12 marcs d'argent, soit 600 sous, par an.

Ces droits étaient payés à la vente des marchandises qui se pèsent (métaux et épices) ou se mesurent à la longueur (draps et toile), et non pas à celle des marchandises mesurées en volume (les céréales au setier ; le vin, l'huile et la cire en millerolles). Sachant que ces droits sont assez faibles (2 à 3 oboles par quintal pesé, et la même chose pour la corde), on se rend compte du volume de marchandises vendues chaque année à Saint-Gilles : plus de 128 tonnes de métaux (fer, plomb, cuivre, étain), de poix ou d'épices, et plus de 80000 mètres de draps ou de toiles, soit environ 800 ballots. Encore faut-il noter que, ces droits n'étant pas acquittés par les habitants, il s'agit uniquement des ventes faites par les étrangers à la ville (les "forains") : le volume d'échanges (où il convient sans doute de compter plus de "trousseaux" de draps et moins de métal) était donc encore supérieur.

3.2. Navigation autour de Saint-Gilles ; le port d'Eure.

Compte-tenu des caractéristiques des navires du XIIe siècle (et même un peu au-delà), Saint-Gilles, de par sa situation au voisinage d'un réseau de voies navigables permettant de gagner rapidement aussi bien la mer que l'intérieur des terres, put devenir un grand port à la fois maritime et fluvial.

Trois moyens s'offraient en effet pour accéder à notre ville depuis la mer ou, à l'inverse, regagner celle-ci. A savoir (en les décrivant dans le sens de la "montée") :

- emprunter le Grand-Rhône et passer devant Arles pour rejoindre le Petit-Rhône et redescendre vers Saint-Gilles (voie la moins directe) ;

- remonter directement le Petit-Rhône, où l'on entrerait par le Grau de la Chèvre (Gradus Capre) ;

- en venant de Montpellier, utiliser le chapelet d'étangs.

Mais cette heureuse situation géographique n'aurait pas suffi si le paysage avait alors été semblable à celui que nous avons sous les yeux. En effet, l'on voit mal comment le Petit-Rhône aurait pu permettre le stationnement des vastes flottes dont les anciennes chroniques nous signalent l'arrivée à Saint-Gilles. Comme l'a depuis longtemps écrit Maguelone, tout s'éclaire quand l'on constate que l'eau était encore plus présente que de nos jours. Ainsi pouvons-nous vérifier que l'étang de Scamandre occupait jadis une plus grande superficie que de nos jours. En effet, en 1680, la propriété de la Mourade Verte fut adjugée au chapitre de Saint-Gilles comme "délaissement" de l'étang. Fait qui nous permet de supposer qu'aussi bien la Palunelle de Franquevaux que, plus largement, le marais d'Eure (alias du Cambon ou de Saint-André) ont pu être dans ce lointain passé des étendues d'eau claire.

Si nous remontons plus haut dans le temps, un acte de 1330 nous montre que Blanquet était alors un étang appelé indifféremment stagnum ou "alban" (de Blanquet). Or, la Chronique pisane, à propos de la bataille ayant opposé Pisans et Génois tout près de notre ville en septembre 1165, mentionne un Albanum Sancti Egidii. L'acte de 1330 montre bien, je crois, que le terme "alban" est un hydronyme (et qu'il ne faut donc pas en faire, après Pagézy, un "quartier des étrangers"). Il est donc tentant de voir dans cet alban de Saint-Gilles une vaste étendue d'eau convenant, sinon à de rapides évolutions, du moins au mouillage de nombreux navires : une véritable rade, dont l'étang de Blanquet de 1330 serait alors un résidu.

Je ne saurais dire très précisément si, en 1165, ce terme "alban" s'appliquait uniquement à Blanquet (et à un éventuel plan d'eau d'Eure), ou bien si, pour le chroniqueur pisan, il englobait aussi le Scamandre. Ce dernier et Blanquet sont bien distincts en 1330, mais il n'en allait pas forcément de même au XII^e siècle. En tout cas, nous avons avec l'étrécissement de l'alban de Saint-Gilles, indéniable entre 1165 et 1330, une bonne explication du déclin commercial de Saint-Gilles. Sans doute son comblement progressif fut-il dû à des causes naturelles plus qu'à l'intervention de l'homme. L'intérêt d'une telle action serait rien moins qu'évident, même si nous savons que des assèchements volontaires avaient été entrepris dès la seconde moitié du XII^e siècle, y compris précisément juxta le futur étang puis tènement de Blanquet (en 1179, l'abbé Ermen-gaud II vendit aux Hospitaliers le marais récemment asséché de Brojacans, qui en était limitrophe).

Cette rade aurait été mise en communication avec le Petit-Rhône par la Fosse.

Hypothèse "nécessaire", qui a le mérite de cadrer avec ce que nous savons des péages de Saint-Gilles. Nous avons vu plus haut que pesaient sur le commerce saint-gillois deux types de droits : la leude (taxes sur les ventes) et les droits du port. En fait, maîtres d'un noeud de voies d'eau, les seigneurs de Saint-Gilles levaient aussi un droit de passage, que bateaux et marchands devaient acquitter pour pouvoir poursuivre leur voyage. Compte-tenu de la complexité du réseau navigable (et donc des possibilités de fraude), il avait fallu multiplier les points de péage. Il y en avait un premier sur le Petit-Rhône, la station de Pellamourgues. Un second sur l'alban de Saint-Gilles, celui d'Eure. Et enfin celui de la Fosse, contrôlant la navigation entre l'alban et le Petit-Rhône (dans mon hypothèse, il aurait été placé non pas sur le Petit-Rhône, comme Pellamourgues, mais sur la roubine reliant le fleuve et l'alban).

De ces trois stations de péage, deux avaient aussi un rôle de port au sens moderne du terme : Pellamourgues et surtout Eure, tête (ou terminus) de la voie d'eau vers Montpellier par les étangs, placé de surcroît sur le principal mouillage. Si l'on admet qu'Eure était bien le principal "port", la construction d'un château sur le site du Migranier prend tout son sens.

Depuis Eure, les hommes et les marchandises pouvaient gagner Saint-Gilles soit par voie de terre, soit par une roubine allant de l'alban jusqu'au Plan de Faraon, juxta la maison des Hospitaliers (en fait, la dite roubine prolongeait celle qui servait à "assécher" l'Argence). Le péage d'Eure/Mirapeis était encore actif en 1257, et l'acte de 1330 déjà cité nous montre qu'il existait encore un peu plus tôt une liaison active (par barques) entre la terre d'Argence et le Scamandre via l'étang de Blanquet et le Repiquet.

3.3. Evolution du terroir d'Espeyran jusqu'au début de l'époque moderne.

Tandis que l'alban de Saint-Gilles se réduisait peu à peu à n'être plus que l'étang de Blanquet et que ce dernier se dégradait à son tour pour n'être plus qu'un marais (comme nous l'indique un acte de 1546), que devenait le terroir d'Espeyran ?

Depuis une date inconnue, mais antérieure à 1257, le tènement était directement uni à la mense abbatiale (c'est-à-dire à la portion des biens du monastère dévolue à l'abbé). Celui-ci y jouissait donc de tous les droits et revenus, notamment des droits de justice et du droit de ban (droit permettant de sanctionner les délits et dégâts commis dans les cultures par les hommes ou les animaux). Notons toutefois qu'il avait été momentanément dépossédé de ce dernier par le consulat de Saint-Gilles (mentionné pour la première fois en 1143 et aboli lors de la Croisade des Albigeois).

Si je ne me trompe pas en annexant à Espeyran, au XIIe siècle, les terres comprises entre le chemin d'Eure et le chemin de Vauvert (ou plutôt, à l'époque, de Posquières), il aurait perdu celles-ci avant la très importante transaction de 1257 entre les Saint-Gillois et leur abbé. Cela reste un point très hypothétique, à soumettre à de nouvelles investigations.

En 1257 précisément, Espeyran, c'est avant tout son bois, auquel, nous dit-on, l'abbé tient beaucoup et qu'il fait surveiller par un garde forestier. Cependant le tènement comporte aussi une surface non négligeable de terres cultivées : à coup sûr, celles au nord du bois, signalées dans l'introduction, où un droit de dépaissance est reconnu aux hommes de Saint-Gilles ; sans doute des terres sises au sud des précédentes, le long du chemin d'Espeyran à Saint-Gilles.

A cette même date, Espeyran comprend encore le bois et tènement de Guilhem Foulque, chevalier, de Posquières. Néanmoins ces terres avaient déjà un statut particulier (par suite d'une inféodation ?) et, en 1305, sous le nom de bois et tènement de Cambon (nom qui a perduré), elles sont désormais distinctes d'Espeyran.

En 1305 d'ailleurs, à la suite d'une nouvelle transaction avec l'abbé, les hommes de Saint-Gilles renoncent au droit de dépaissance qui leur avait été reconnu en 1257. En contrepartie, l'abbé leur accorde l'usage d'une draille longeant la bordure du bois d'Espeyran, afin qu'ils puissent amener leur bétail travaillant ou paissant dans le Grès jusqu'à l'abreuvoir du Trenca : cette draille est partiellement conservée par l'actuel chemin de Meirieu. L'une des conséquences de ce nouvel accord fut en somme de couper en deux, de manière tangible, le terroir d'Espeyran. Aussi, au fil du temps, les Saint-Gillois eurent-ils tendance à vouloir le réduire au bois et aux terres sises sous la dite draille.

Comme nous l'avons vu, le prieuré d'Espeyran avait été détruit par Raimond VI. Il fut reconstruit (après 1212, semble-t-il), avec cependant une importante modification que nous découvrons au détour de la sentence arbitrale de 1257 : le prieuré est désormais fortifié par l'adjonction d'une tour (forcia), préfiguration du château de l'époque moderne.

4. Le château d'Espeyran.

4.1. Du prieuré au château d'Espeyran.

En 1257 donc, nous n'avons encore qu'un prieuré fortifié par l'édification d'une tour. A la fin du XVI^e siècle, il n'est plus question du prieuré, mais du château d'Espeyran. Les modalités de cette transformation se laissent malaisément saisir faute de documents. On peut toutefois la mettre en relation avec la mise en commende de l'abbaye (1472), puis sa sécularisation (1538). En effet, le prieuré d'Espeyran était un prieuré simple, sans charge d'âmes : sa transformation en simple exploitation agricole (un retour à la villa de jadis, en somme !) ne faisait perdre aucun revenu aux abbés. Il faut d'ailleurs relever que, en 1601, on parle de la "métairie et château" d'Espeyran, ce qui indique bien quel était l'objet principal aux yeux des abbés. Quoi qu'il en soit, cette transformation se marqua en premier lieu par la disparition de l'église Saint-Félix : en 1791, le château comprend bien une chapelle, mais il s'agit d'une chapelle privée, n'occupant qu'une petite partie du premier étage.

4.2. Le château à la fin de l'Ancien Régime.

Ce n'est pas avant la fin du XVIIIe siècle que nous pouvons connaître l'aspect extérieur du château, grâce aux plans de 1783 et 1785 (cf. p. 13). Leurs indications trop simples sont heureusement complétées par un document photographique montrant la façade sud du château avant les profonds remanètements de la fin du XIXe siècle (cf. p. 14).

La façade principale, comme c'est encore le cas aujourd'hui, était précisément celle donnant au sud, ainsi que nous l'indique le procès-verbal d'estimation de septembre 1791. C'est pourtant la façade nord, regardant vers Saint-Gilles, que nous montre en élévation le plan de 1783, car l'arpenteur s'est placé du point de vue d'une personne allant de la ville vers Espeyran. Cette façade apparaît composée de deux ailes sans doute symétriques par rapport à une tour centrale (dont on ne saurait affirmer sans une vérification archéologique préalable que c'est la forcia de 1257). Les deux ailes ne sont cependant pas identiques, car l'aile orientale comporte seule une partie plus basse. Pour fruste qu'il soit, ce schéma n'est pas sans valeur, puisque ses données sont corroborées : d'une part, par le document photographique cité, pour ce qui est de l'allure générale des façades "longues" ; d'autre part, par le procès-verbal de 1791 en ce qui concerne la particularité de l'aile est, qui se révèle correspondre en fait à une terrasse. Ce même procès-verbal confirme le détail fourni par le plan de 1785, à savoir l'existence d'un espace rectangulaire libre et clos de murs précédant la façade sud, et nous en précise la nature : "un emplacement appelé la banquette à la forme d'un carré long entouré de murs de clôture à hauteur d'appui, couronnés en pierre de taille avec une porte flamande servant de principale entrée".

En effet, ce document contient une description sommaire du château, dont voici la teneur :

"Ledit château est composé au rez-de-chaussée d'un vestibule d'entrée et grand escalier, d'une sale à manger, chambre, cabinet, garde-robe, sale du comun avec four à pâtisserie, cuisine, lavoir avec four à cuire le pain, offices, caves, boucher, remises, grandes et petites écuries de basse-cour. Dans la partie du premier étage, plusieurs apartemens complets, chapelle, terrasse, volière, logement des domestiques et grenier à foin. Ledit logement précédé de l'aspect du midi d'un emplacement (suit la description de la banquette)".

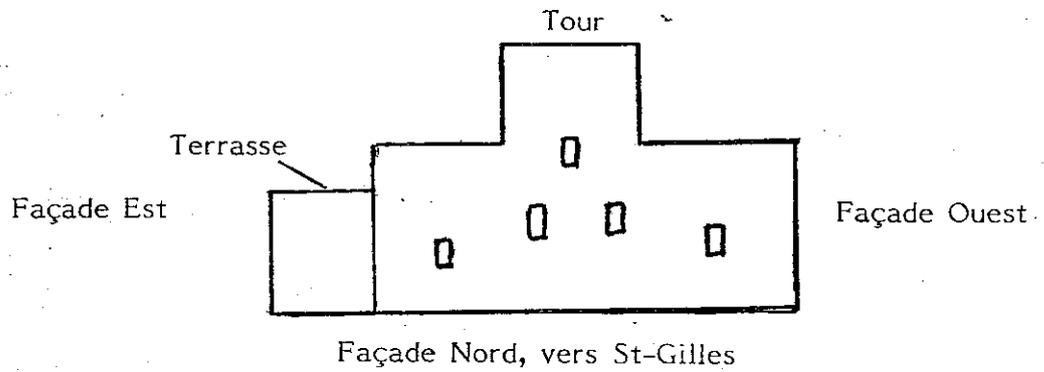
Le château avait donc un seul étage, sauf la tour qui en avait deux. Sa surface s'établissait à "269 cannes 7 pans quarrées", soit 1100 m² environ. En supposant, ce qui est probable, que sa largeur était celle mesurable de nos jours (13,50 m), la longueur du grand rectangle qu'était en somme le bâtiment dépassait 80 mètres. La "banquette" qui précédait la façade sud avait une superficie supérieure à 1200 m². Etant donné qu'elle était aussi longue que le château, elle devait avoir environ 15,8 mètres de large.

Il nous manque un plan de l'intérieur du château pour en comprendre totalement

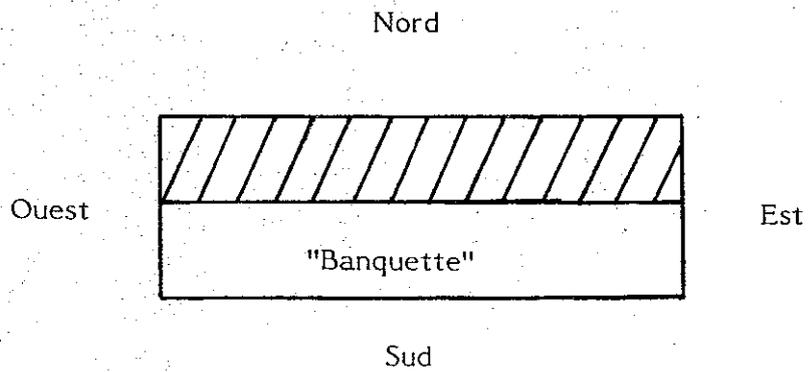
.../...

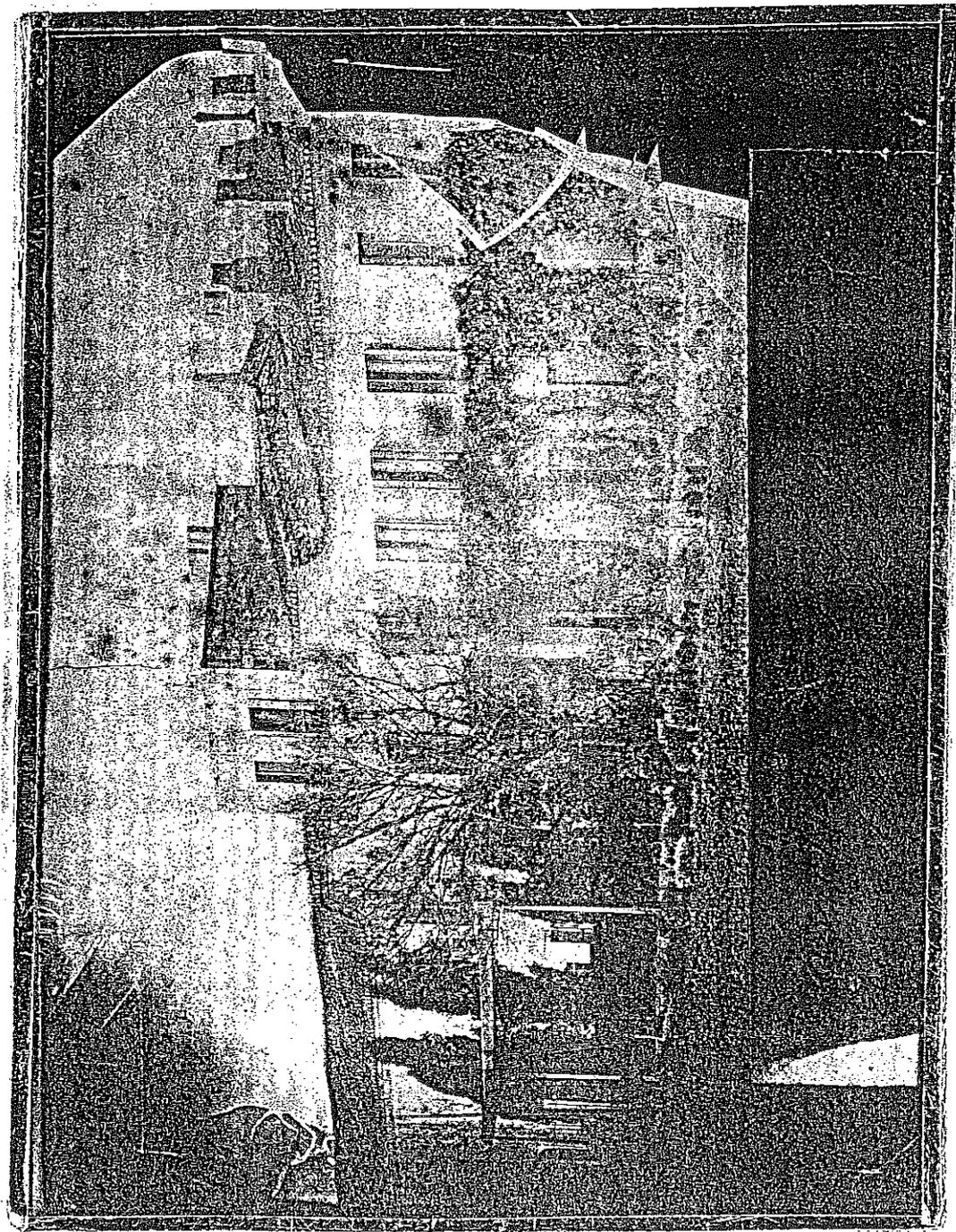
(suite du texte p. 15)

SILHOUETTE DU CHATEAU D'ESPEYRAN
D'APRES LE PLAN DE 1783



VUE EN PLAN (1785)





1 480

Le château d'Espeyran avant 1880

la structure. On peut néanmoins savoir (grâce aux projets de démolition partielle dont je vais reparler) que l'aile orientale était l'aile "noble", tandis que l'aile occidentale comprenait "les écuries du maître et logement des domestiques". Ce partage fonctionnel est confirmé par la photographie : la différence de confort entre les deux parties y est évidente.

Tout comme ce fut le cas jusqu'à la donation de 1963, le château était accompagné d'un bâtiment d'exploitation agricole, dit "ménagerie", ainsi décrite : "composée au rez-de-chaussée d'une cuisine, cellier, fromagerie, four à cuire le pain, chambre des domestiques, pièce de la capucherie, autre cellier avec deux cuves vinaïres, écuries, volaier, todi, une glacière, remise et grande basse-cour. Au premier étage, chambres pour le fermier et greniers à foin". En revanche, il n'y avait pas encore de parc d'agrément.

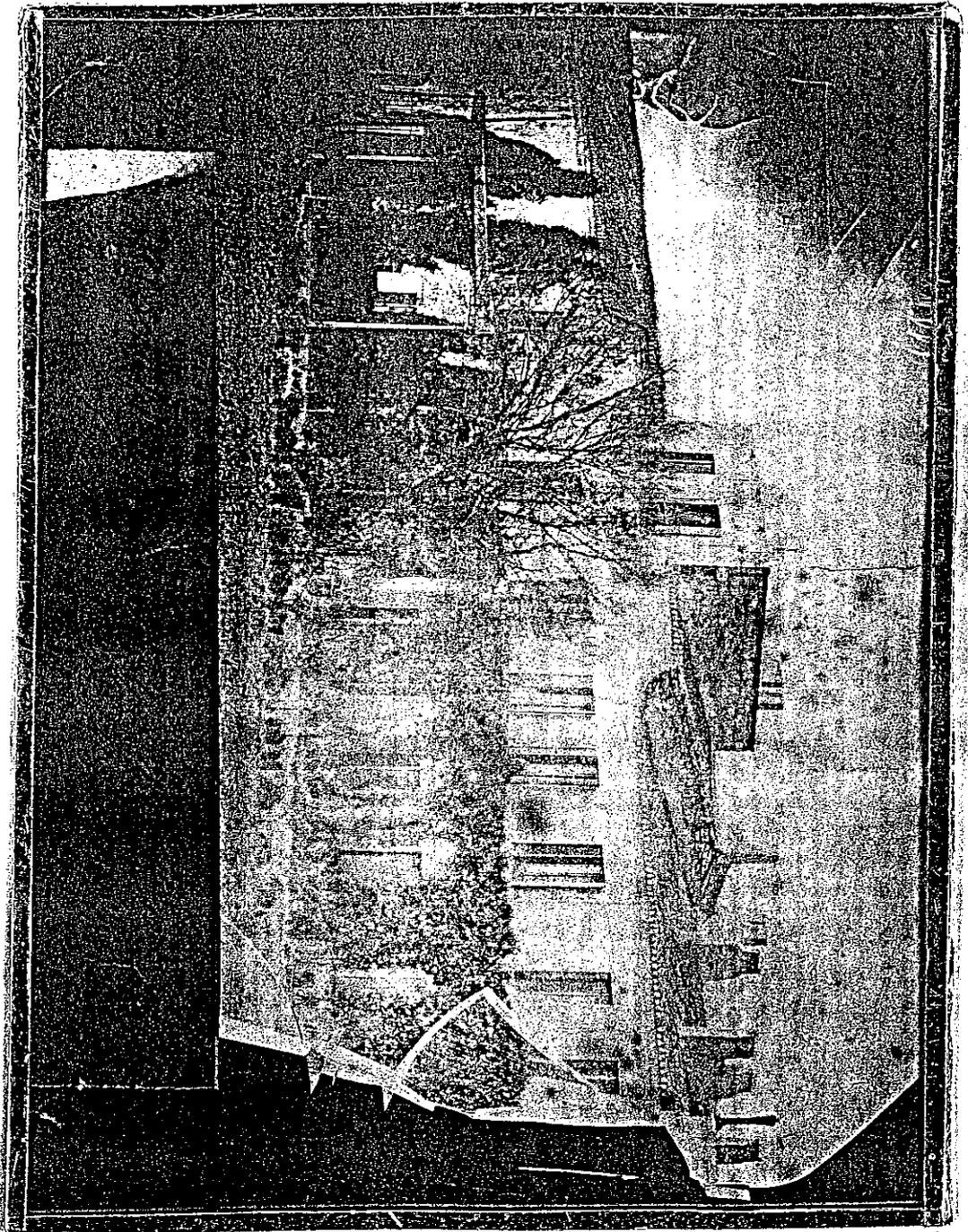
Comme tous les biens d'Eglise, le domaine d'Espeyran, dans ses limites des années 1780 (c'est-à-dire, par rapport au Moyen-Age, augmenté de Blanquet et du Clos du Pati, mais réduit du côté de Saint-Gilles) fut mis en vente. Dans un premier temps, les bois demeurant "réservés à la Nation", le directoire du district de Nîmes ne proposa à l'adjudication "que" le reste du domaine "consistant en bâtimens pour la ménagerie, château, terres labourables, luzernes, prés, jardins potagers, vignes, herbages, marais, arbres amandiers et meuriers, roubine ayant sa prise au Rhône servant à l'arrosage de Blanquet, etc., etc.". Le tout fut estimé à la coquette somme de 282150 livres. L'un des buts de la vente des biens nationaux étant de multiplier les propriétaires fonciers, Espeyran fut divisé en trois lots, que l'on peut ainsi décrire de manière résumée :

- 1er lot : le tènement de Blanquet en entier, avec "la martellière ou roubine".
- 2e lot : les terres d'Espeyran à l'est du chemin allant à Saint-Gilles (ce chemin étant commun avec le 3e lot), jusqu'à l'allée allant du château au pont sur le canal. De plus, "la cuve vinaïre dénommée la Garenne, située à Saint-Gilles, environ mille barreaux, de même que son tinelon et ciel-ouvert servant de passage audit tinelon".
- 3e lot : le château, la ménagerie et le reste des terres d'Espeyran ; en outre, "les deux cuves atenantes au colombier de Saint-Gilles, contenant environ 1800 barreaux".

Pour équilibrer la valeur de ces lots, il était prévu de démolir l'aile occidentale et une partie de l'aile orientale du château. Mais il se trouve que les trois lots passèrent soit immédiatement, soit très rapidement après la vente réalisée en novembre 1791, aux mains d'un seul acquéreur, Guillaume Sabatier. Aussi la destruction partielle du château ne fut-elle pas effectuée, comme on peut le vérifier sur la photographie conservée, ainsi que sur une aquarelle de 1879 (collections du château).

4.3. Le château des Sabatier.

Guillaume Sabatier appartenait à une importante famille de **négociants** de Montpellier. Cependant, selon la tradition orale familiale, transmise par l'un de ses arrière-petits-neveux, **Pierre Sabatier, lui-même se serait tourné vers la finance où il connut une pleine réussite.** Faute d'héritiers directs, Guillaume légua Espeyran à l'un de ses



Le château d'Espéyran avant 1880

13 880

neveux, Frédéric-Guillaume. Après lui, le château passa à son fils Félix-Guillaume, et enfin au troisième des quatre fils de celui-ci, Guillaume Jean François, dit Guy.

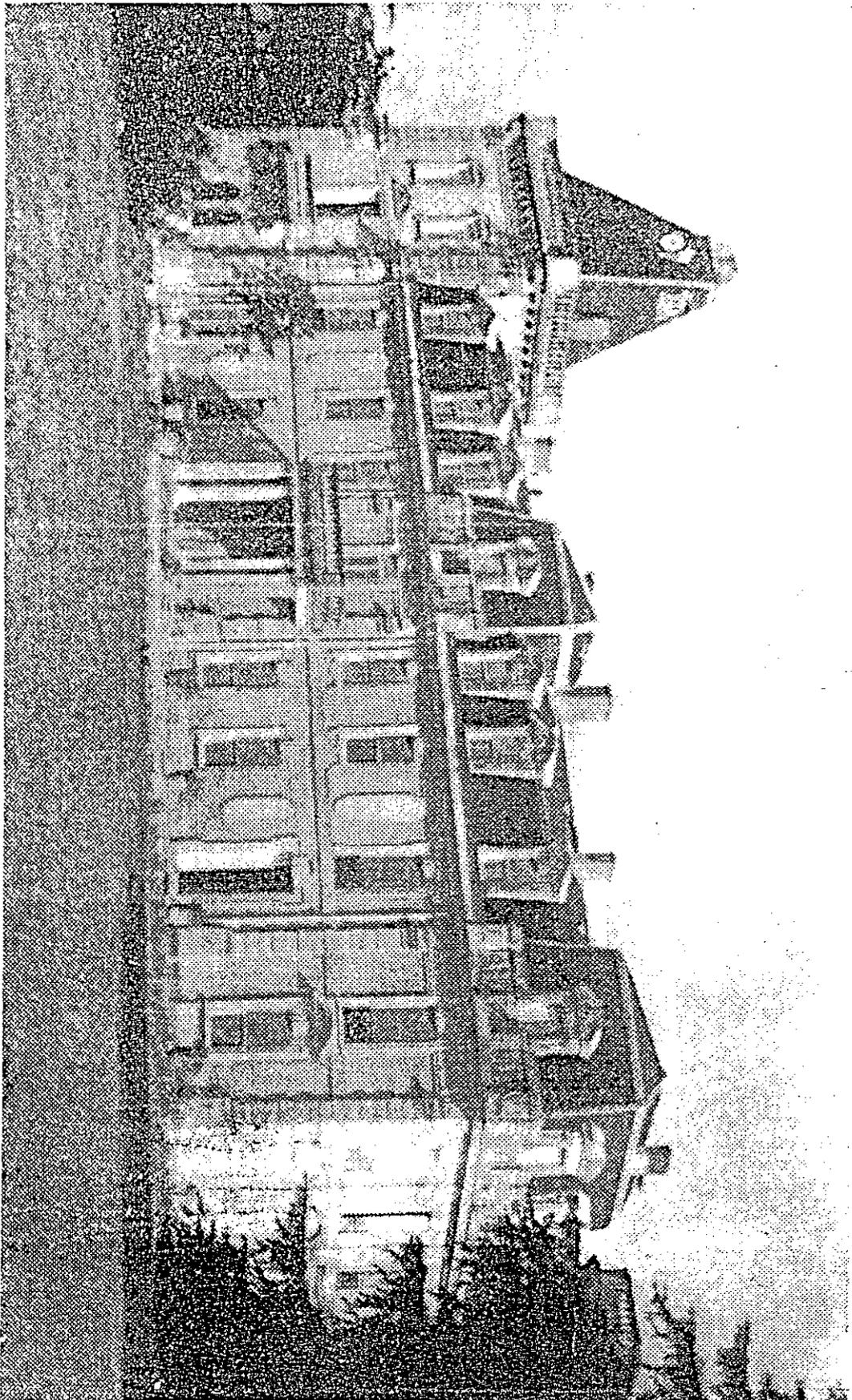
Pendant près d'un siècle, les Sabatier remanièrent peu sans doute l'aspect extérieur du château, en dehors de la suppression de la "banquette". En revanche, l'aile orientale, aile "noble" comme nous l'avons vu, reçut une nouvelle décoration tout-à-fait caractéristique de la première moitié du XIXe siècle. Elle fut notamment ornée, dans les années 1839-1840, de peintures dues aux frères Eugène et Achille Déveria, peintres avignonnais (plafond peint du grand salon, dessus de portes du même et du billard, panneaux de la grande entrée). La tradition familiale garde le souvenir d'un incendie qu'aurait subi le château sous le Premier Empire : s'il n'avait causé que des dégâts internes, il pourrait expliquer ces premiers travaux. Néanmoins, il subsisterait divers problèmes, ne serait-ce que d'ordre chronologique. Ce point reste donc à éclaircir.

Après 1840, mais avant les grands remaniements qui devaient être entrepris après 1879 par Félix-Guillaume et son épouse, se place vraisemblablement la création du parc. En effet, l'aquarelle de 1879 déjà mentionnée montre le château encore dans son état ancien, mais on y voit, devant la façade sud de jeunes arbres aujourd'hui majestueux. D'autre part, le parc comprend un bosquet d'ormes de Sibérie. Comme ces arbres ont été introduits en France à partir de 1846, la création du parc est donc postérieure à cette date. Disons pour résumer que le parc est né sous le Second Empire.

C'est donc le père de Guy Sabatier et sa femme, Louise Caroline Claire Le Barrois d'Orgeval, qui donnèrent au château son aspect actuel. Les modifications furent profondes, comme l'on peut s'en convaincre en comparant la "vieille" photo (p. 14) et la reproduction d'une carte postale représentant le nouveau château (p. 17). L'aile ouest, qui avait survécu à la vente de 1791, fut cette fois entièrement détruite. En revanche, l'aile est vit sa hauteur portée de un à deux étages, le dernier mansardé. Sa terrasse disparut, remplacée par l'actuel appartement "de Mme Sabatier". La tour fut transformée en un donjon massif, comprenant, au rez-de-chaussée, une chapelle privée. On ajouta une tourelle décorative à l'angle nord-est. Enfin, on bâtit une petite aile en retour et de nouveaux communs.

Au bout du compte, avec sa couverture d'ardoises, le château fut transformé en pastiche d'un château de la France du nord. Il était ainsi représentatif d'une "castello-manie" à laquelle la Camargue et ses abords durent diverses réalisations plus ou moins heureuses, tels les châteaux d'Avignon ou de Montcalm.

.../...



LE "NOUVEAU" CHATEAU (état postérieur à 1945)

5. Le Centre André-Chamson, dépôt central de microfilms des Archives de France.

5.1. La donation.

Pas plus que ses trois frères (Frédéric, Robert et Pierre), Guy Sabatier n'eut d'enfants mâles. Ce fait l'engagea, avec l'accord de ceux-ci, à envisager le legs du château d'Espeyran et de son contenu à une collectivité ou une institution publique qui s'engagerait à les entretenir pour en faire une sorte de musée sauvant de l'oubli le nom familial et toute la tradition qu'il évoque. Après avoir envisagé diverses solutions, Guy Sabatier, ayant fait la connaissance d'André Chamson, alors Directeur général des Archives de France, décida de léguer le château et son parc (un peu plus de douze hectares au total) à la Direction des Archives de France. Il joignit d'ailleurs à ce legs le terrain de l'Argentière et son riche gisement archéologique.

Au terme de négociations menées dès 1960, un décret du 19 février 1964 entérinait la donation faite en 1963 au Ministère des Affaires culturelles. Il affectait le domaine à la Direction des Archives de France, à charge d'y organiser un dépôt central de microfilms.

5.2. Le dépôt central de microfilms.

Comme l'indique son nom de baptême, le dépôt d'Espeyran a vocation de servir l'ensemble des Archives publiques de France : Archives nationales, mais aussi archives des départements et des communes. Néanmoins, sur un plan strictement matériel, le dépôt n'est pas un service rattaché à la Direction des Archives de France, mais, pour l'heure, il est l'un des services extérieurs des Archives nationales.

A son entrée en service en février 1973, le dépôt reçut cinq missions :

- 1) recevoir les masters (exemplaires de base négatifs) de tous les microfilms existant en deux exemplaires au moins dans les collections des Archives nationales et départementales ;
- 2) effectuer une copie de tous les microfilms existant en un seul exemplaire dans ces mêmes collections et conserver l'un des films comme exemplaire de base.
- 3) confectionner une copie intermédiaire (internégatif) de tous les films conservés dans ses magasins.
- 4) exécuter, à partir de cette copie, tous les tirages demandés par les Archives nationales et départementales.
- 5) vérifier l'état des microfilms conservés.

Une sixième mission fut ajoutée dès le début : réaliser des microfilms pour le compte d'autres services d'archives (essentiellement pour varier le travail des opérateurs-photographes et les maintenir en contact avec un type d'activité qu'ils retrouveraient s'ils venaient à quitter Espeyran).

Ces missions avaient été fixées au terme des réflexions menées au cours des

années 1960. Celles-ci, qui ne visaient d'abord qu'à faire d'Espeyran un dépôt passif, finirent par lui attribuer une plus grande activité. Cela ne manqua pas de rejaillir sur la forme matérielle même du centre. Les premiers projets ne prévoyaient comme construction nouvelle que les magasins souterrains : les communs auraient été réaménagés pour accueillir le petit nombre d'équipements et d'hommes nécessaires à une simple garde. Le projet définitif entraîna la construction de laboratoires beaucoup plus importants. Se posait alors le problème de leur insertion dans l'environnement préexistant (château et ses communs, mais aussi ferme) : l'architecte Claude Aureau préféra le contraste au pastiche, dessinant un bâtiment résolument moderne.

MAÎTRISE D'OEUVRE
 Direction Régionale des Affaires Culturelles
 5, rue Salle l'Evêque
 34000 MONTPELLIER

CHANTIER
 Archives Nationales
 Dépôt central du microfilm
 Château d'Espeyran
 30800 SAINT GILLES

CHATEAU D'ESPEYRAN

PLAN GENERAL

château, communs et scieries

